Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Cabinet **Mission défense** **78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **CAB/MD/2017-33** **09/01/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/06/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Cycle de formation 2017-2018 – 54ème session nationale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) « Armement et économie de défense ».

Destinataires d'exécution
Administration Centrale – DGPAAT, bureau de l'Union européenne, Services déconcentrés DRAAF, DAAF, Etablissements d'enseignement supérieur Etablissements publics-Offices Délégués de zone de défense et de sécurité

Résumé : L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) sous tutelle du Premier Ministre a notamment pour mission de renforcer le lien entre hauts responsables de différents horizons, sur les enjeux de sécurité nationale et de protection des intérêts fondamentaux de la Nation dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la politique étrangère.

Il est important que le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt y soit représenté.

Les informations et les dossiers de candidature sont accessibles sur le site internet www.ihedn.fr.

Les dossiers de candidature devront être déposés à l'IHEDN **avant le 15 mars 2017** et une copie adressée à la mission de défense du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 78 rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP, à l'attention de Mme Lynda Zenou, tél : 01.49.55.41.66 – mail : lynda.zenou@agriculture.gouv.fr.

Le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Catherine COLLINET

Session nationale
"Armement et économie de défense"

Assurer aux auditeurs une meilleure compréhension des problématiques actuelles de la défense et notamment de sa composante armement et économie de défense.

Promouvoir une réflexion en commun entre les auditeurs grâce à la confrontation de leurs expériences et de leurs différents milieux professionnels.

Stimuler l'ouverture d'esprit grâce à la diversité du recrutement et à la variété des activités proposées.

Public

Chaque session réunit environ une cinquantaine d'auditeurs, de 35 à 55 ans. Ce sont tous des cadres à haut potentiel, avec une répartition sensiblement équilibrée autour de quatre origines.

- ✓ La Direction générale de l'armement (DGA)
- ✓ Les trois armées et la Gendarmerie nationale
- ✓ L'industrie, notamment de défense
- ✓ Les administrations civiles, les organismes de recherche, la société civile : personnalités issues du monde politique, de la presse ou des syndicats.

La session nationale "Armement et économie de défense" intègre des auditeurs étrangers européens et américains dans le cadre de notre partenariat avec la *Dwight D. Eisenhower School for National Security and Resource Strategy*.

Contenu pédagogique

Le cycle de formation est constitué de conférences, de visites de sites militaires, industriels et de recherche, d'une mission d'étude à l'étranger et de travaux en comités.

- ✓ Les conférences portent notamment sur l'économie et l'industrie de défense, l'organisation de la France en matière de défense, de sécurité et d'équipement des forces, le rôle de l'Union européenne et de l'Otan.
- ✓ Une partie des conférences est prononcée en anglais.
- ✓ Les visites concernent à la fois des sites militaires, des sites de la DGA et des sites industriels.
- ✓ Des missions d'étude à l'étranger, hors d'Europe, permettent aux auditeurs de découvrir les institutions, les organisations étatiques et industrielles, dans le domaine de la défense. (2015-2016 : Émirats arabes unis/États-Unis).
- ✓ Deux missions d'étude à Bruxelles et dans un autre pays européen (2015-2016 : Pologne) enrichissent les modules relatifs aux communautés européennes et à l'Otan.
- ✓ Les travaux en comité sont l'occasion pour les auditeurs, au sein de comités mixant les origines et les profils, de réfléchir à des sujets relatifs à l'armement et l'économie de défense.

Pour mémoire, le thème des sessions actuelles (2016-2017) de l'IHEDN est **"Les ruptures stratégiques"**.

- ✓ Un exercice de mise en situation éprouve la capacité de prise de décision en environnement complexe.

Déroulement

La session se déroule de septembre à juin, pendant environ 65 jours, habituellement les jeudis et vendredis.

Les conférences et travaux en comité ont lieu sur le site de l'École militaire à Paris.

Décembre-Janvier 2017
Ouverture des inscriptions en ligne

Fin Mars 2017
Clôture des inscriptions

Avril-Mai 2017
Entretiens de sélection

Mi-Juillet 2017
Parution *Journal officiel*

Contact
(Inscription/Recrutement)

Secrétaire général de l'IHEDN
Préfet Joël Bouchité
Assistante : Florence André
Tél. : 01 44 42 47 06
Fax : 01 44 42 31 87
florence.andre@ihedn.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

IHEDN

Institut des hautes études de défense nationale

CANDIDATURE

"Armement et économie de défense"

54e session nationale : cycle 2017-2018

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 15 mars 2017

Le dossier de candidature comprend

- ☐ Fiche de candidature (ci-dessous)
- ☐ Engagement d'assiduité (ci-dessous)
- ☐ Engagement de prise en charge et de règlement des frais d'inscription (ci-dessous)
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Curriculum vitae
- ☐ 1 photo d'identité (format 3, 5 cm x 4, 5 cm)
- ☐ 1 photo d'identité (version électronique)
- ☐ 1 certificat de sécurité **ou**
- ☐ 1 dossier de demande d'habilitation composé d'une notice individuelle en **trois exemplaires** et de **trois photos d'identité**

Téléchargeable sur le site de l'Institut (www.ihedn.fr) dans la rubrique "Formations/Sessions nationales/Armement et économie de défense"

Seuls les dossiers complets seront examinés

Les dossiers sont à retourner à l'adresse suivante

Inscription aux sessions nationales
Secrétariat de M. Joël BOUCHITÉ
Préfet, secrétaire général de l'IHEDN
1, place Joffre – 75700 PARIS 07 SP

Contact

Florence ANDRÉ
Assistante
Tél. 01 44 42 47 06 - Fax 01 44 42 31 87- Courriel : florence.andre@ihedn.fr

FICHE DE CANDIDATURE

PHOTO

ÉTAT CIVIL

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... Lieu de naissance (ville et pays) : .....

Nationalité : .....

Situation de famille : .....Nombre d'enfant (s) : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable : .....Téléphone personnel : .....

Courriel : .....

Carte nationale d'identité n° : .....délivrée le : .....

à : ..... par : .....

Passeport n° .....délivré le .....

à : .....par ..... valide jusqu'au : .....

PROFESSION

Secteur d'activité : ☐ Ministères - préciser : .....

☐ Établissements publics

☐ Fonction publique territoriale

☐ Secteur privé

☐ Cultes/Syndicats

☐ Fonction publique hospitalière

☐ Diplomates et militaires étrangers

☐ Associations/Organisations professionnelles

Fonction actuelle (précise)

.....

.....

.....

Adresse professionnelle : .....

.....

Ministère / Entreprise / Organisme employeur : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Diplôme(s) et formation(s)

……

……

Langue(s) étrangère(s)

Le niveau d'anglais doit permettre la compréhension et la conversation courante.

1ère langue :…… ☐ courant ☐ moyen ☐ faible

2e langue : …… ☐ courant ☐ moyen ☐ faible

Autre : …… ☐ courant ☐ moyen ☐ faible

FONCTION ÉLECTIVE ET ASSOCIATIVE

Nature : ……

Lieu d'exercice du mandat électoral : ……

Vie associative : ……

Responsabilité(s) exercée(s) : ……

SITUATION MILITAIRE

☐ Service national ☐ Réserve ☐ Exempté ☐ Réformé

HABILITATION

Le candidat est-il habilité à accéder aux informations classifiées de défense ? (niveau **secret**)

☐ Oui Référence de la décision d'habilitation (joindre une attestation)……

☐ Non

Dans la négative, l'employeur a-t-il engagé une demande d'habilitation ? ☐ Oui ☐ Non

Si l'employeur n'a pas engagé de demande, celle-ci sera entreprise par l'IHEDN.

Le candidat fournira, à cet effet :

- une **notice individuelle de sécurité**, renseignée intégralement, établie **en trois exemplaires** (un original et deux photocopies), **datés et revêtus de la signature originale** du candidat,

- **trois photographies** d'identité originales (non scannées), identiques et récentes (moins d'un an).

VOTRE CANDIDATURE

S'agit-il de votre ☐ 1e candidature ?

☐ Renouvellement de candidature ? .....e candidature

Quelle session ? : .....

Votre démarche est-elle ☐ Personnelle ? ☐ Professionnelle ? ☐ Les deux ?

Avez-vous déjà participé à une formation de l'IHEDN ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle ? :.....

Comment avez-vous pris connaissance des formations de l'IHEDN ?

☐ Par la presse, précisez :.....

☐ Par Internet ☐ Par l'une de nos conférences publiques "Lundis de l'IH*edn*"

☐ Par le site IHEDN ☐ Par la hiérarchie de l'entreprise / institution

☐ Par un(e) ancien(ne) participant(e) à l'une des formations de l'IHEDN / Nom : .....

☐ Autre / Précisez : .....

Comment avez-vous été sensibilisé aux questions d'armement et d'économie de défense ?

.....

.....

.....

.....

.....

ENGAGEMENT À RESPECTER L'OBLIGATION D'ASSIDUITÉ PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA SESSION

(à remplir obligatoirement)

Le (la) candidat(e)

Je, soussigné(e),....., si je suis admis(e) comme auditeur (trice) à la 54e session nationale "Armement et économie de défense" de l'IHEDN, m'engage à suivre, de façon régulière et prioritaire, les activités proposées :

- les conférences et travaux de comités : jeudi et vendredi toute la journée
- les cinq ou six déplacements de un à trois jours (visites militaires et civiles)
- les missions d'études à l'étranger : trois jours pour l'une, dix jours pour l'autre.

Fait à le,

Signature du candidat :

L'employeur

Je, soussigné(e), ...

Qualité .....

sous réserve de l'admission de M. ou Mme ..... à la 54e session nationale "Armement et économie de défense" de l'IHEDN, l'autorise à suivre toutes les activités de façon régulière et prioritaire sur toute autre activité professionnelle.

Fait à le,

Signature de l'employeur :

ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE DES DROITS D'INSCRIPTION

(à remplir obligatoirement)

Entité assurant le financement de la formation

Ministère / Entreprise / Organisme employeur / Organisme financeur (AFDAS, AGEFOS…) :

……

……

Le candidat lui-même (autofinancement) : ……

Adresse : ……

……

Coordonnées (tél., courriel) : ……

Service prenant en charge les droits d'inscription (service payeur)

Intitulé : ……

Adresse : ……

……

Coordonnées (tél., courriel) : ……

Coordonnées de la personne à qui sera adressée la facture

Nom, prénom : ……

Adresse : ……

……

Coordonnées (tél., courriel) : ……

Personne ayant qualité pour engager la prise en charge financière et régler les droits d'inscription

Je, soussigné(e), ……

agissant en qualité de …… ……

m'engage à prendre en charge et régler les droits d'inscription à la 54e session nationale "Armement et économie de défense" de l'IHEDN, d'un montant de *(en toutes lettres)*

……..

dès l'acceptation de la candidature de :

M. /Mme *(prénom, nom)* ……

Fait à……le……

Signature (et cachet de l'organisme)

Les **droits d'inscription** sont fixés comme suit, selon le statut de l'auditeur ou la qualité de son employeur

- Entreprises et établissements publics de plus de 10 000 salariés	15 000 €
- Entreprises et établissements publics de 1 000 à 10 000 salariés, et grands groupes de presse et de médias	10 000 €
- Entreprises et établissements publics de 250 à 1 000 salariés	7 000 €
- Entreprises et établissements publics de moins de 250 salariés (dont professions libérales)	3 500 €
- Les fonctionnaires des ministères, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, les élus nationaux et locaux, les chambres consulaires,	3 500 €
- Ministère de la Défense	5 500 €
- Militaires et diplomates étrangers, les organisations internationales	5 500 €
- Associations et organisations professionnelles	3 500 €
- Journalistes *indépendants* et presse locale	3 500 €
- Représentants des cultes et syndicats	1 000 €

L'IHEDN prend en charge les auditeurs, à partir de l'École militaire, pour tous les déplacements et missions d'étude.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré

Les droits d'inscription devront être impérativement acquittés dans le mois qui suit le début de la formation.

Toute session débutée est due dans son intégralité.

Nota

- La contribution aux droits d'inscription peut être prise sur les crédits de formation
- Sur demande de l'employeur ou du candidat, une convention de formation professionnelle pourra être établie
- Les organismes travaillant sur bons de commande devront l'adresser à l'Institut dès parution de l'arrêté du Premier ministre portant désignation les auditeurs
- En cas d'appel à un organisme extérieur (AFDAS, AGEFOS…) pour le financement, le contrat de prestation de service devra être adressé à l'IHEDN dès l'accord conclu.